

LE CENDRE
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : **12 décembre 2019**

Date et heure de la séance : **18 décembre 2019 à 18h.30**

Nombre de conseillers municipaux : **27**

Nombre de présents : **19**

Absents avec procuration : **3**

Absents : **5**

Présents : Mmes Josiane BEUREL - Jacqueline BOLIS - MM. Pascal DÉCOTTE - Matthias DINIZ - Jacques DUBOISSET - Mme Sylvie FABRON - M. Jean-Pierre FASSIER - Mmes Adrienne LIBIOUL - Marie-Christine MACARIO - Christel MARCHENAY - MM. Jean-Marc MIGUET - Jean-Louis MOLAT - Sébastien MORIN - Philippe PACHECO - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Mmes Agnès ROCHE.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - Mme Martine LEGRAND procuration à M. Jean-Pierre FASSIER. - Mme Karine SOUCHAL procuration à M. Jacques DUBOISSET.

Absents : M. Philippe CRESPIEN - Mmes Ludivine MEISSONNIER - Valérie MONTEIRO - Nadège PARANT - M. Jean-François RAZAVET.

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre FASSIER.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N° 19/12/18/003

OBJET : Délibération autorisant le maire à signer la charte métropolitaine de la vente responsable du logement social.

La vente de logements sociaux est encouragée par les pouvoirs publics depuis les années 2000 afin d'optimiser les capacités de financement des organismes. La loi portant Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (loi ELAN) du 23 novembre 2018 simplifie et élargit les procédures de vente HLM, afin d'accélérer et d'accroître le rythme des ventes.

Parallèlement à cela, Clermont Auvergne Métropole a défini une politique ambitieuse en matière d'habitat, notamment au travers le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2014-2019 prorogé jusqu'en 2022 et les documents de la réforme de la demande et des attributions de logements locatifs sociaux (document cadre de la Conférence Intercommunale du Logement - CIL, Convention Intercommunale d'Attributions - CIA, Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs - PPGID).

Or, la vente HLM peut avoir des effets sur les conditions d'accès au logement et sur la composition du parc social. Ces effets peuvent venir en contradiction avec les objectifs poursuivis par Clermont Auvergne Métropole. Cette dernière a donc souhaité engager l'élaboration d'une Charte métropolitaine de la vente HLM responsable, qui est une démarche innovante parmi les Métropoles.

Après une phase de concertation avec les bailleurs sociaux et les communes de la Métropole, cette Charte a fait l'objet d'une délibération du Conseil métropolitain, validée à l'unanimité, le 15 novembre 2019.

La Charte doit aujourd'hui être signée par les communes et les bailleurs sociaux.

Après présentation de ce dossier lors de la commission « finances-budget » du 16 décembre 2019, Monsieur PRESLE propose au Conseil Municipal :

- *d'approuver les termes de la Charte Métropolitaine de la Vente Responsable des Logements Sociaux et d'autoriser le maire, ou son adjoint aux finances, à signer ce document avec la métropole, les bailleurs sociaux et les communes de la Métropole".*

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE A LA MAJORITE

2 abstentions : Mme Sylvie FABRON et M. Jean-Marc MIGUET

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,



Hervé PRONONCE.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 23/12/2019
Reçu en Préfecture le 23/12/2019

Le Directeur Général des Services,


Jérémy FONTFREYDE.